



Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Règlement Graphique Recloses

PLU arrêté le 27 juin 2024



Version du 06-06-2024



Prescriptions graphiques

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haies (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Espace vert protégé aménageable (L-151-19)
- Espace vert protégé strict (L-151-19)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bandes de protection des lisières boisées

Éléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plans d'eau
- Parcelles
- Bâtiments

Zonage

- 1AUx
- A
- Ap
- N
- Nc
- Ne
- Nj
- Nr
- UAv
- UBb
- Uxc

